



Problème sur une table acheté il y a 6 mois

Par **bapt42**, le **24/01/2013** à **16:44**

bonjour

j ai acheté une table au mois de juin chez le faillitaire à ce jour ma table en acacia à fendu sur 20 cm et le magasin à déposé le bilan.

Je me suis donc mis en relation avec le sav du faillitaire le 04 décembre qui m ont dit effectuer le nécessaire avec le fabricant.

Aujourd hui on me dit que le fabricant de cette table à été vendu le 15 janvier et que les anciens dossiers ne seront certainement pas pris en compte. Sachant que ma table ma couté 800€ je ne compte pas en rester là, mais que puis je faire

en attente de votre réponse

cordialement